

Développeur économique territorial

Certificat de spécialisation — CS13800A

territoires.cnam.fr

en bref

Durée 1 an

Condition d'accès Bac+3 ou Bac+ 2
(avec expérience professionnelle)

Durée Cnam Paris

Perspectives professionnelles

Chef de projet développement économique

Lieu, dates et horaires de la formation

- ◆ Début des cours en formation continue : septembre 2026
- ◆ Modalité de déroulement des cours : présentiel au Cnam Paris situé au 292 rue Saint-Martin, Paris 3^e (métro Arts et Métiers).

Tarifs

- ◆ Tarif individuel : 1800€ (paiement échelonné en 3 fois possible)
- ◆ Tarif tiers-payeurs : tarification progressive fixée par convention selon la taille de la collectivité ou l'entité employeur. À titre indicatif, le tarif minimum est de 2 700€ et le tarif maximum est de 3 600€

Date limite d'inscription

Votre dossier de candidature doit être déposé en ligne au plus tard le 2 juillet 2026 : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/candidatures-2026-2027-certificat-de-specialisatio>

Objectifs

Le métier de développeur économique évolue et la formation a pour objectif d'accompagner cette transformation dans les territoires en apportant des connaissances sur :

- ◆ Les transformations majeures liées à l'accélération des transitions numérique, écologique et démographique, entraînant la raréfaction des ressources (foncier, eau, énergie, compétences/main d'œuvre qualifiée...) et l'anticipation de leurs impacts dans les territoires ;
- ◆ Les défis territoriaux pour concilier le développement économique et la sobriété avec notamment le développement de nouveaux modèles (Economie Sociale et Solidaire, économie circulaire, réindustrialisation verte...);
- ◆ Les stratégies des entreprises dans un cadre de plus en plus complexe (réglementaire, acceptabilité citoyenne, responsabilité territoriale des entreprises, innovation...).

Publics

Cette formation s'adresse aux porteurs d'un projet professionnel en lien avec le développement économique territorial, en collectivités (intercommunalités, régions, etc.), en agences d'attractivité, de développement et d'innovation, en territoires d'industrie (chefs de projet) ou dans d'autres structures à vocation économique (SEM, association...).

Compétences professionnelles et connaissances visées

- ◆ Des compétences en matière d'animation, de coordination des acteurs, de co-construction, conception de feuilles de route, de cartographies d'acteurs, de tableaux de bord, etc.
- ◆ Des capacités en termes de conduite du changement, de gestion de projet et d'aide à la décision.

Modalités de la formation

- ◆ La formation se déroule sous la forme de 6 sessions en présentiel sur un an.
- ◆ Les cours se déroulent de **septembre 2026 à mars 2027**, à raison d'une semaine par mois.
- ◆ Chaque module commence le lundi après-midi et se termine le vendredi en fin de matinée.
- ◆ La promotion est limitée à 25 participants maximum.

Les enseignements seront délivrés par des enseignants-chercheurs et des experts du développement local sous la forme de cours et d'études de cas.

Validation du diplôme

Chaque module fait l'objet d'une validation en contrôle continu, dont 50% de l'évaluation est conditionnée à la participation et à l'assiduité. Il est nécessaire de participer à chacune des 6 sessions et d'avoir obtenu une note minimale de 10/20 à l'issue de chacune de ces sessions afin d'obtenir la certification.

L'obtention du certificat est également conditionnée par la validation d'un projet tuteuré soutenu devant un jury. Ce projet correspond à une analyse territoriale qui aboutit à la remise d'une note de propositions sur le champ du développement économique territorial.

Dossier de candidature

- ◆ Pièce d'identité (recto-verso) ou passeport.
- ◆ Copie du plus haut diplôme obtenu.
- ◆ Lettre de motivation et CV.

Les partenaires du Cnam sur cette formation

**INTERCOMMUNALITÉS
DE FRANCE**

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
Liberté
Égalité
Fraternité

anct agence nationale
de la cohésion
des territoires

Rnet
Réseau national
de l'économie territoriale

cner
FÉDÉRATION DES AGENCES
D'ATTRACTIVITÉ, DE DÉVELOPPEMENT
ET D'INNOVATION

**ADG
CF** ASSOCIATION
DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX
DES COMMUNAUTÉS
DE FRANCE

Programme - 40 ECTS /189h

UE	Intitulé cours	ECTS
USTR01	Environnement territorial, compétences et financement des collectivités ? - 28h	6 ECTS
USTR02	Le développeur face aux enjeux du développement territorial - 28h	6 ECTS
USTR03	Transition environnementale et numérique - 28h	4 ECTS
USTR04	Les différents visages du développement économique territorial - 28h	4 ECTS
USTR05	Conduite de projet et conduite du changement - 28h	6 ECTS
USTR06	Gouvernance participative et nouvelles pratiques du développement économique - 28h	4 ECTS
Expérience et projet		
UATR09	Projet tuteuré - 21h	10 ECTS



Contact

Département territoires
Accès 33.2.11
2 rue Conté 75003 Paris
01 40 27 25 30

developpeureco@lecnam.net

Un accueil du public est possible sur rendez-vous.